



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Point 125 a) de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

#### Projet de résolution déposé par la Présidente de l'Assemblée générale

### Célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Charte des Nations Unies et réaffirmant son attachement aux buts et principes qui y sont énoncés,

*Consciente* de la nécessité de promouvoir et de renforcer le multilatéralisme et réaffirmant le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies à cet égard,

*Considérant* que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2020, est l'occasion de réaffirmer l'attachement collectif au multilatéralisme et à l'Organisation,

1. *Décide* que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2020, sera célébré sur le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme » ;

2. *Décide également* que le thème du soixante-quinzième anniversaire sous-tendra toutes les activités, réunions et conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies en 2020, y compris le débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, et encourage tous les États Membres et observateurs auprès de l'Assemblée à faire connaître leurs vues sur le thème ;

3. *Décide*, pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de tenir, le 21 septembre 2020 à New York, une réunion de haut niveau à laquelle participeront les chefs d'État et de gouvernement, et décide que les modalités suivantes s'appliqueront :

a) La réunion débutera à 9 heures et s'achèvera avant 21 heures le 21 septembre 2020 ;

b) Le Président ou la Présidente de l'Assemblée générale fera une déclaration liminaire et invitera le Secrétaire général, le Président ou la Présidente du Conseil de sécurité, le Président ou la Présidente du Conseil économique et social, le Président



de la Cour internationale de Justice et des représentants des jeunes à faire des déclarations ;

c) Après les déclarations liminaires, les participants entendront les déclarations du pays hôte, des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale, la liste des orateurs et oratrices étant dressée conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie de l'Assemblée et la durée d'intervention étant fixée à 3 minutes pour les délégations parlant au nom de leur pays et à 5 minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États ;

d) La réunion sera un événement unique et aucune autre réunion ou manifestation intergouvernementale ne sera organisée en même temps au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 21 septembre 2020 ;

e) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui souhaitent participer à la réunion sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat ;

4. *Décide* d'adopter par consensus, à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020, une déclaration concise, concrète, unificatrice et tournée vers l'avenir, qui exprimera l'attachement collectif des États Membres au multilatéralisme et à l'Organisation des Nations Unies et leur vision d'un avenir commun, et prie le Président ou la Présidente de sa soixante-quatorzième session de nommer deux facilitateurs ou facilitatrices, qui auront pour tâche de diriger les négociations intergouvernementales sur la teneur de la déclaration, lesquelles devront être conclues au plus tard en juin 2020 ;

5. *Décide également* de célébrer, le 26 juin 2020, l'anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies et, le 24 octobre 2020, la Journée des Nations Unies, en organisant, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, d'importantes cérémonies ouvertes aux États Membres et aux observateurs auprès de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et prie le Président ou la Présidente de sa soixante-quatorzième session de définir les modalités de ces cérémonies, en tenant compte des vues des États Membres et des parties concernées, notamment la société civile et les jeunes ;

6. *Souligne* qu'il faut associer la société civile et les jeunes à toutes les activités organisées à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et décide qu'une séance plénière de la jeunesse sera organisée au Siège de l'Organisation à New York, sous les auspices du Président ou de la Présidente de sa soixante-quatorzième session et du Président ou de la Présidente du Conseil économique et social, en marge du forum de la jeunesse que le Conseil tiendra en 2020 ;

7. *Invite* les participants à la séance plénière des jeunes à engager un dialogue mondial inclusif, axé sur l'avenir et dirigé par les jeunes sur le thème du soixante-quinzième anniversaire et à envoyer des représentants et représentantes faire des déclarations à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020 ;

8. *Encourage* les États Membres et les observateurs auprès de l'Assemblée générale, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les particuliers et les autres parties intéressées à observer et à soutenir activement la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies d'une manière appropriée, notamment en lançant des initiatives nationales et régionales, afin de faire mieux connaître les travaux de l'Organisation et l'importance du multilatéralisme face aux défis mondiaux ;

9. *Se félicite* de la décision du Secrétaire général de charger une personne de son Cabinet de coordonner toutes les activités organisées au sein du système des Nations Unies à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en suivant une approche cohérente et inclusive et une stratégie de communication et d'information à l'échelle mondiale ;

10. *Demande* au Département de la communication globale du Secrétariat de diffuser dans le monde entier, en recourant aux technologies de l'information et des communications, les déclarations faites par les chefs de délégation à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020 et durant le débat général sur le thème du soixante-quinzième anniversaire, pour appeler l'attention sur cet événement et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies ;

11. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions pour recevoir des contributions volontaires en faveur de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et encourage les États Membres et les autres donateurs qui sont en mesure de le faire à verser dès que possible de généreuses contributions financières.

---